

Le projet de loi en faveur de l'activité professionnelle indépendante sur le point d'être adopté

La Commission mixte paritaire qui s'est réunie le 25 janvier 2022 pour examiner le projet de loi en faveur de l'activité professionnelle indépendante a été conclusive.

Parmi les demandes portées par l'U2P que concrétise ce projet de loi figure notamment la création d'un futur fonds d'assurance formation unique des artisans.

Le texte de loi prévoit notamment que la répartition des contributions des travailleurs indépendants doit être effectuée sur la base de la nature de l'activité du travailleur indépendant (toutes les professions libérales au FIF-PL et tous les artisans au FAFCEA). Une victoire pour l'U2P, qui déplorait de longue date une attribution erronée des contributions conduisant à favoriser d'autres fonds au détriment du FIF-PL et du FAFCEA. En outre, le projet de loi arrête une date pour le regroupement du FAFCEA et des Conseils régionaux de la formation des CMA, qui devra intervenir au 1^{er} septembre 2022.

Ce regroupement, en plus de sécuriser juridiquement les élus des CMA, conduira à mutualiser les ressources de la formation professionnelle des chefs d'entreprise de

l'artisanat pour continuer à leur offrir une prise en charge répondant à leurs attentes et à leurs spécificités propres.

Plus largement, le projet de loi en faveur de l'activité professionnelle indépendante entérine l'insaisissabilité des biens personnels du travailleur indépendant, c'est-à-dire non utiles à l'exercice professionnel.

Le texte de loi entend également simplifier le quotidien des travailleurs indépendants, avec le lancement prochain d'un portail unique d'information qui devrait regrouper toutes les informations utiles au quotidien pour un entrepreneur.

Avec l'adoption de ce projet de loi, annoncé par le Président de la République à l'occasion des Rencontres de l'U2P 2021, l'U2P salue une avancée pour les travailleurs indépendants qui forment la grande majorité des entreprises de proximité.

L'U2P s'est mobilisée auprès du gouvernement et des parlemen-



Antonio Gaudencio / Adobe Stock

Le projet de loi en faveur de l'activité professionnelle indépendante devrait être adopté en lecture finale, par les deux Assemblées, le 7 février 2022 pour l'Assemblée nationale et le 16 février pour le Sénat.

taires pour que ce texte réponde aux besoins des artisans, des commerçants et des professionnels libéraux.

Forte des avancées obtenues, et alors que l'année qui vient s'annonce déterminante pour les entreprises de proximité, avec la tenue d'élections présidentielles puis législatives, l'U2P entend conti-

nuer à porter sans relâche la voix des entreprises de proximité.

Elle publiera ainsi prochainement ses propositions à l'intention des candidats aux élections et auditionnera les principaux candidats à l'élection présidentielle le 17 mars prochain, avec la possibilité pour un large public d'assister aux échanges. ●

Prêt garanti par l'État

L'U2P se félicite des nouvelles possibilités de report et d'étalement des remboursements
page 2

Énergie

Limitation salutaire de la hausse du prix de l'électricité
page 2

Conjoncture

Les entreprises de proximité enregistrent un net regain d'activité et d'embauche
page 3

L'U2P se félicite des nouvelles possibilités de report et d'étalement des remboursements du PGE

Instauré dès le début de la crise sanitaire, le dispositif des Prêts garantis par l'État (PGE) est apparu comme un outil efficace de sauvegarde des entreprises pour surmonter les pertes d'activité. En revanche, il était impératif de convaincre les instances européennes d'autoriser un étalement sur dix ans des remboursements de PGE par les entreprises.

Alors que jusqu'ici le délai maximum était fixé à six années, le ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance vient d'annoncer la signature d'un accord avec le gouverneur de la Banque de France et la fédération bancaire française, au terme duquel les entreprises les plus en difficulté pourront désormais étaler sur dix ans leurs remboursements de PGE. De plus, le ministre a confirmé la possibilité de reporter de six mois, soit à octobre 2022, les premières échéances de remboursement du PGE.

Même si ces mesures ne seront pas automatiquement accordées, elles bénéficieront plus largement aux petites entreprises impactées par la crise mais qui restent



Olga Yastremska, New Africa, Africa Studio / Zoran Zeremski / Gorodenkoff Productions OU / Minerva Studio / Adobe Stock

en capacité de rebondir. C'est le cas d'un nombre important d'artisans, de commerçants, de traiteurs-restaurateurs, et de professionnels libéraux.

« Je me réjouis que notre demande initiale de remboursements étalés sur dix ans aboutisse aujourd'hui après un travail de persuasion au niveau européen, a indiqué le

Je me réjouis que notre demande initiale de remboursements étalés sur dix ans aboutisse aujourd'hui après un travail de persuasion au niveau européen.

Dominique Métayer
Président de l'U2P

Président de l'U2P, Dominique Métayer. *Ceci ne résout pas toutes les difficultés des entreprises mais apporte une bouffée d'oxygène appréciable pour les chefs d'entreprise qui redoutent d'avoir à faire face à une montagne de remboursements.* » ●

Limitation salutaire de la hausse du prix de l'électricité

C'était une demande de l'U2P en même temps qu'une nécessité pour la majorité des particuliers et des petites entreprises. La hausse du prix de l'électricité sera contenue à 4 % au 1^{er} février prochain et pour l'ensemble de l'année 2022. L'augmentation aurait été supérieure à 35 % sans intervention de l'État.

Le gouvernement a décidé à juste titre, par la voix de Bruno Le Maire, d'une part de réduire la taxe applicable aux factures (TICFE) pour un montant de 8 milliards d'euros et d'autre part d'imposer à EDF de vendre davantage d'électricité à prix réduit pour un montant de 6 à 7 milliards d'euros.

Ainsi 1,5 million de petites entreprises, dont beaucoup d'artisans, de commerçants et de professionnels libéraux, qui sont au tarif réglementé, bénéficieront de ce bouclier tarifaire. Ceux qui ne sont pas clients d'EDF devraient également connaître un impact limité sur leurs factures.

Cette mesure était indispensable et l'U2P ne peut que saluer la dé-

cision au nom des chefs d'entreprise de proximité. En effet, de fortes hausses ont d'ores et déjà été constatées. Elles ont été particulièrement pénalisantes dans les entreprises fortement consommatrices d'électricité et se sont ajoutées à un faisceau de difficultés conjoncturelles : baisses d'activité, difficultés d'approvisionnement, hausse des prix des matières premières, pénuries de personnel...

Pour autant, l'U2P demande au gouvernement de garantir qu'il n'y aura pas de rappel a posteriori des montants en jeu, car les entreprises qui sont en phase de remboursement des prêts et des reports de charges, ne pourraient y faire face. ●



Med Photo Studio / Adobe Stock

Les entreprises de proximité enregistrent un net regain d'activité et d'embauche

En dépit des aléas sanitaires, des restrictions d'activité et des difficultés de recrutement qui ont jalonné l'année 2021, les entreprises de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales ont largement poursuivi leur développement au cours des derniers mois, que ce soit en matière d'emploi ou de chiffre d'affaires.

Au coeur de ce regain d'embauches, l'apprentissage représente 14 % des recrutements, un record absolu, contre 46 % pour les CDI, toujours en tête, et 39 % pour les CDD.

Deux enquêtes U2P / Xerfi réalisées en janvier 2022, l'une sur l'évolution de l'emploi au deuxième semestre 2021, l'autre sur le niveau d'activité*, attestent du dynamisme des entreprises de proximité.

Regain d'embauches

Premier enseignement, les employeurs de l'économie de proximité ont fortement augmenté leurs effectifs.

Ainsi, 28 % (parmi ceux qui emploient au moins un salarié) ont recruté entre juillet et décembre 2021. C'est 10 points de plus qu'au cours du premier semestre 2021 et 6 points de plus que lors du dernier pic d'embauche (premier semestre 2017). La moyenne a été de deux recrutements par entreprise.

Rattrapage de l'hôtellerie-restauration

La hausse la plus sensible concerne sans surprise le secteur de l'hôtellerie-restauration qui a dû effectuer un rattrapage d'embauches, notamment sous la forme de CDD, après de nom-

61 % des chefs d'entreprise prévoient de recruter en CDI au premier semestre 2022, preuve d'une volonté d'accroître durablement leurs effectifs.

breux mois de fermeture des établissements. Viennent ensuite les professionnels libéraux du droit (39 % d'embauches) et des techniques et du cadre de vie (35 %).

Prudence pour l'avenir

Pour autant, les chefs d'entreprise restent réservés quant à l'avenir puisqu'ils sont 11 % à envisager d'accroître leurs effectifs au premier semestre 2022. Au coeur de ce regain d'embauches, l'apprentissage représente 14 % des recrutements, un record absolu, contre 46 % d'embauches en CDI, 39 % en CDD et 1 % en contrats de professionnalisation. Et cette tendance devrait perdurer puisque 61 % des chefs d'entreprise prévoient de recruter en CDI au premier semestre 2022, preuve d'une volonté d'accroître durablement leurs effectifs.

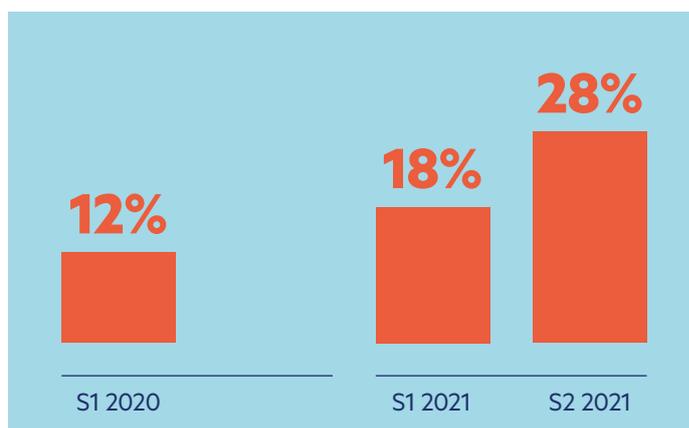
Persistance des difficultés de recrutement

Ce mouvement de reprise de l'emploi dans les entreprises de proximité ne doit pas masquer un autre phénomène récurrent : plus d'un tiers (35 %) des entreprises ont éprouvé des difficultés d'embauche, en hausse de 5 points par rapport au semestre précédent. Dans l'artisanat du bâtiment, où près de 26 000 emplois nets ont été créés en 2021, les difficultés de recrutement ont dans le même temps progressé de 14 points.

Comme explication de ce déficit d'embauches, l'absence pure et simple de candidatures (70 %) a largement pris le pas sur le manque de qualification des candidats (55 %).

Salaires et conditions de travail

Interrogés sur les mesures qu'ils seraient prêts à prendre pour atténuer les difficultés de re-



La proportion d'entreprises de proximité qui ont embauché, semestre par semestre.

crutement, les artisans, commerçants de proximité et professionnels libéraux répondent à 18 % qu'ils envisagent d'améliorer les conditions de travail (34 % dans l'hôtellerie-restauration et 27 % dans les travaux publics) tandis que 14 % prévoient d'augmenter les salaires (36 % dans l'hôtellerie-restauration et 20 % dans l'artisanat du bâtiment).

Une croissance supérieure au reste de l'économie

Même si les résultats traduisent un effet de rattrapage après les confinements successifs qui ont suscité d'importantes chutes d'activité dans l'hôtellerie-restauration, force est de constater que la croissance de l'économie de proximité (+11 %) a dépassé celle de l'économie française (+7,8 %) au cours du quatrième trimestre 2021.

Le commerce alimentaire de proximité et les HCR tirent cette croissance vers le haut avec un rebond de +63,5 %, devant les professions libérales (+8%) et l'artisanat (+7,5%).

2019 toujours en tête

Néanmoins, le niveau de chiffre d'affaires réalisé en 2021 par l'en-

semble des entreprises de proximité reste inférieur de plus de trois points (-3,2 %) à celui de 2019, avec de grandes disparités selon les secteurs : +7,3 % pour l'artisanat du bâtiment ; -42 % pour les HCR.

« Après avoir fait preuve de résilience, les artisans, commerçants et professionnels libéraux ont repris le chemin de la croissance, affirme le Président de l'U2P, Dominique Métayer. Nous devons d'autant plus saluer ce dynamisme qu'il a permis de réenclencher le recours massif à la formation d'apprentis et à la création d'emplois dans les territoires. » ●

« Nous devons d'autant plus saluer ce dynamisme qu'il a permis de réenclencher le recours massif à la formation d'apprentis et à la création d'emplois dans les territoires. »

Dominique Métayer
Président de l'U2P

*Enquêtes réalisées au quatrième trimestre 2021 par Xerfi Spécific pour le compte de l'U2P auprès d'un panel de 7 675 entreprises.

Brèves

Worldskills : les lauréats distingués.

Les Finales Nationales de la 46^e édition de la Compétition des Métiers WorldSkills se sont achevées le 16 janvier dernier. Pendant trois jours, 600 jeunes champions régionaux se sont affrontés au cours d'épreuves intenses dans 64 métiers différents afin de se démarquer grâce à l'excellence de leur savoir-faire et de gravir les marches du podium national. Parmi ces médaillés se trouvent les membres des futures Équipes de France des Métiers. L'une défendra les couleurs de la France lors de la compétition mondiale WorldSkills à Shanghai en octobre 2022 et l'autre à la compétition européenne EuroSkills à Saint-Petersbourg en 2023.

L'artisanat du bâtiment en croissance par rapport à 2019.

Dans sa note de conjoncture pour le quatrième trimestre 2021, la CAPEB (artisanat du bâtiment, membre de l'U2P) souligne une progression de l'activité en volume de 3,5 % au 4^e trimestre 2021, soit une croissance annuelle de 12,5 % en 2021 pour l'artisanat du bâtiment. Ces chiffres s'inscrivent dans le contexte d'un redémarrage soutenu de l'activité en 2021 malgré les conséquences de la crise sanitaire qui a conduit notamment à de fortes augmentations des coûts mais également à des difficultés d'approvisionnement des matériaux. Selon une enquête menée par la CAPEB en décembre 2021, près de 60 % des entreprises déclarent subir des difficultés

d'approvisionnement. Entre juillet et décembre 2021, la part des entreprises déclarant des difficultés d'approvisionnement s'est ainsi accrue de 7 points confirmant l'installation dans la durée de ces difficultés. Les entreprises du bâtiment font face également à une hausse moyenne de 18 % des prix des matériaux. La CAPEB appelle à la prudence car les entreprises devront encore en 2022 anticiper et gérer les risques liés aux difficultés d'approvisionnement avec une hausse durable des coûts sans oublier l'impact sensible de la crise sanitaire qui désorganise les entreprises. Retrouver l'étude complète sur capeb.fr.

71 000 apprentis formés par les entreprises de l'alimentation. En France, 71 000 apprentis se forment dans les entreprises alimentaires de proximité, soit 15 % du total des apprentis, d'après les chiffres publiés par la CGAD (alimentation en détail, membre de l'U2P) dans son baromètre de l'apprentissage pour 2021. Ce nombre est toutefois en baisse (-2 %) pour la seconde année consécutive. En moyenne, on compte un apprenti pour cinq entreprises. L'apprentissage est le plus développé dans les entreprises de boulangerie-pâtisserie-chocolaterie-glacierie : on compte 1 apprenti pour 1,3 entreprise. Les artisans, les commerçants et les professionnels libéraux sont de loin les plus investis dans la formation en alternance des jeunes : tous secteurs confondus, ce sont plus de 50 % des apprentis qui sont formés dans les entreprises de proximité. Découvrez le baromètre en détail sur cgad.fr. ●

Agenda

31 janvier

Participation du Président et du Secrétaire général de l'U2P à une réunion paritaire sur l'agenda autonome des partenaires sociaux, en présence des Présidents du Medef, de la CPME, de la CFE-CGC, de la CFDT, de la CFTC, de la CGT et de la CGT-FO.

1^{er} février

Participation du Président et du Secrétaire général de l'U2P à un déjeuner de travail en présence des Présidents et Secrétaires généraux des organisations membres de l'U2P et du Président de CMA France, Joël Fourny.

Participation du Président et du Secrétaire général de l'U2P à une réunion du Comité de suivi du plan France 2030, à l'invitation du Premier ministre.

3 février

Réunion du Bureau de l'U2P.

8 février

Participation du Président et du Secrétaire général de l'U2P à la cérémonie de remise des Trophées de l'Apprentissage dans l'Artisanat.

14 février

Entretien bilatéral du Président et du Secrétaire général de l'U2P avec le Premier ministre, Jean Castex.

17 février

Réunion du Conseil National de l'U2P.

Sur les réseaux sociaux

L'U2P, qui est partenaire des #JOParis2024, encourage les #entreprises de #proximité à saisir toutes les opportunités de développement. Pour vous inscrire et avoir accès aux appels d'offres : entreprises2024.fr / [@capeb_fr](https://twitter.com/capeb_fr) [@CGAD_france](https://twitter.com/CGAD_france) [@CNAMS_france](https://twitter.com/CNAMS_france) [@unapl_officiel](https://twitter.com/unapl_officiel) [@U2P_IDF](https://twitter.com/U2P_IDF)

TWITTER — @U2P_FRANCE — 28 JANVIER 2021



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 1^{er} février 2022

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Dominique Métayer | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CGAD

Confédération Générale de l'Alimentation en Détail

CNAMS

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services

UNAPL

Union Nationale des Professions Libérales

CNATP

Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage